

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6474>



# Texte Action adopté par la CAA du SNES-Dijon du 26 janvier 2023

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Commission Administrative Académique (CAA) du SNES -



Date de mise en ligne : mardi 31 janvier 2023

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## 1) Retraites

La journée du 19 janvier a été dans l'académie de Dijon une mobilisation puissante et massive contre le projet de réforme des retraites. C'est le signe d'une colère généralisée et du refus de cette réforme injuste qui constituerait une immense régression des droits des salarié-es notamment par le recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans et l'allongement accéléré de la durée de cotisation. Le gouvernement persiste dans ses choix idéologiques d'appauvrir les retraité-es, d'aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, de renforcer les inégalités femmes-hommes. Il peine de plus en plus à défendre sa réforme injustifiée et injuste devant l'opinion. L'intersyndicale est unie pour exiger le retrait de cette réforme. Aucune négociation n'est possible sur la base du projet du gouvernement.

La FSU continue de revendiquer la retraite à 60 ans avec un minimum de pension de 75% du revenu d'activité sans décote ni surcote pour tous-tes avec la prise en compte des années d'études, de formations et de chômage et un aménagement des fins de carrière.

Elle réaffirme que d'autres financements sont possibles en augmentant l'ensemble des salaires, en réduisant le chômage en particulier des seniors en rendant effective l'égalité salariale femmes/hommes. Par ailleurs, la FSU revendique de véritables « compensations » familiales et conjugales pour les femmes.

Il nous faut continuer à dénoncer les mensonges de la communication gouvernementale qui prétend faire œuvre de justice sociale en détournant les analyses du dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

Le SNES-FSU mettra tout en œuvre pour assurer la réussite de la grève du 31 janvier, et encouragera toutes les formes d'action et de convergence du mouvement social dès le 1er février. Il s'agira de maintenir partout la mobilisation sur la durée, tant que le projet de réforme des retraites ne sera pas retiré. Le SNES-FSU appelle les collègues à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour décider des suites de l'action.

## 2) Collèges - lycées - DHG

À la rentrée 2023, l'académie de Dijon sera parmi les plus impactées en termes de perte de postes : le 1er degré perd 72 postes – une première depuis plusieurs années ! Et dans le second degré, 99 postes seront supprimés, et 6 équivalents temps plein transformés en HSA. Le taux augmentera encore dans les collèges, qui auront par ailleurs à gérer un énième aménagement des horaires d'enseignement, avec la disparition brutale de la Technologie en 6e, et l'ajout d'heures de consolidation et de renforcement pour ces mêmes 6e qui auront également une heure hebdomadaire obligatoire de Devoirs Faits. Pêle-mêle, le ministère généralise l'expérimentation « Sixièmes tremplin », tente de pallier la pénurie des professeurs de Technologie, et figole son affichage en rendant les Devoirs Faits obligatoires pour tous les élèves. Il multiplie les injonctions pédagogiques, au mépris des programmes, avec pas moins de 5 circulaires publiées au BO du 12 janvier.

Le SNES-FSU demande l'annulation des suppressions de postes, des conditions de travail décentes pour les élèves et les personnels : pas plus de 24 élèves par division, et 20 en éducation prioritaire ; des moyens horaires supplémentaires pour traiter des difficultés au sein de la classe, et non en dehors de celle-ci afin que les élèves les plus en difficulté se sentent réellement pris en charge par l'éducation nationale.

Dans les lycées, les DHG se réduisent comme peau de chagrin : chaque année, les moyens pour travailler en effectif réduit sont de plus en plus faibles. Aucun moyen supplémentaire n'a été attribué pour faire face à la réintroduction des mathématiques dans le tronc commun de 1ère. Dans le même temps, les collègues s'épuisent dans une course éperdue pour tenter de finir les programmes en vue des épreuves de spécialités de mars. Ils doivent également trouver du temps pour faire passer les certifications Pix sans les moyens informatiques ni les heures dans les emplois du temps.

Le SNES-FSU sera vigilant sur l'évolution des dotations en postes d'AED, qui n'ont jamais été communiquées en CTA.

Le SNES-FSU demande la transparence sur les crédits d'État alloués aux établissements car tout laisse à penser qu'ils sont en forte diminution, ce qui serait inacceptable.

## 3) Nouvelles dispositions pour la rentrée en collège

### Technologie

C'est par le biais des chaînes d'information que le ministre a annoncé, sans aucune concertation préalable, la suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième à compter de la rentrée de septembre 2023.

Cette initiative, sortie de nulle part, privera les élèves de la possibilité de découvrir une nouvelle dimension de la technologie ancrée dans les sciences et techniques qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure. Les compétences numériques seront également mises à mal par cette absence de la technologie en sixième.

Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette décision va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire.

Les enseignants contractuels, déjà en situation de précarité et très nombreux dans cette matière, en seront les premières victimes.

Le SNES-FSU demande au ministre de revenir sans attendre sur son initiative et rappelle qu'aucun texte réglementaire ne la permet. A l'heure où les conseils d'administration des collèges sont réunis pour débattre et adopter la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG) pour la rentrée 2023, l'organisation des enseignements ne saurait être bouleversée à la dernière minute sans concertation ni prise en compte des conséquences pour les personnels concernés. L'heure de technologie en sixième doit être maintenue.

Le SNES-FSU dénonce l'élément de langage managérial du prétendu « sous-service » : ce terme n'a aucune réalité juridique. L'enseignant titulaire ne peut se voir imposer d'autres activités que celles d'enseignement dans sa discipline. Comme les pressions peuvent être fortes dans les établissements avec les menaces de complément de service, les équipes militantes du SNES-FSU veilleront à conseiller et défendre les collègues.

### Français/ mathématiques

Le soi-disant retour du calcul et de la dictée annoncé par le Ministre récemment signe une vision démagogique et passéiste de l'enseignement. Ces annonces jettent le discrédit sur l'expertise professionnelle des enseignants qui ne les ont pas attendues pour pratiquer ces activités. Elles renforcent les difficultés des enseignant-es, elles cherchent à leur faire porter le chapeau des difficultés rencontrées par les élèves alors qu'elles ne sont que le résultat des multiples réformes dont le but jamais avoué était de faire des économies.

En réalité, ces annonces vont dans le sens d'une nouvelle réforme qui ne dit pas son nom, témoin le rapprochement entre le 1er degré et le collège avec la possibilité de faire intervenir des professeurs des écoles dans les collèges. Pap Ndiaye ne fait que poursuivre la politique éducative de son prédécesseur.

## 4) Revalorisation

Alors que le candidat Macron avait annoncé une augmentation au 1er janvier 2023 des salaires de 10% durant la campagne des dernières présidentielles, la profession attend toujours la mise en œuvre de cette promesse. Les premières rencontres avec les OS débutent actuellement avec une revalorisation annoncée à la rentrée 2023. En effet s'il est souhaitable que le salaire des débutants soit porté à 2 000 euros net, cela doit entraîner une reconstruction des grilles de rémunération jusqu'à la fin de carrière avec une augmentation du point d'indice, et non pas par un système de primes qui ne comptent pas pour la retraite.

Le SNES-FSU demande le rattrapage des pertes liées au gel du point d'indice pendant de nombreuses années ainsi que la compensation intégrale de l'inflation de 2022.

## 5) Elections professionnelles

La FSU a été confortée dans son rôle de première organisation professionnelle dans notre académie malgré une

baisse de la participation par rapport à il y a quatre ans. La complexité du scrutin avait de quoi décourager les inscrits. Au CSA ( ancien CTA) , la FSU conserve ses 4 sièges tandis qu'à la Capa désormais unique ( agrégés, certifiés, PLP, PEPS, PRAG, CPE et PsyEn), la FSU conserve ses 8 sièges sur 19, restant donc nettement majoritaire. La profession continue de nous faire confiance et reconnaît le travail de terrain et d'expertise des militants de la FSU.

*Texte adopté à l'unanimité : 18 pour*